

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-979-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine l'*Addenda au contrat d'emploi* de madame Stéphanie Beauchemin, attachée politique au sein du cabinet du maire, contrat approuvé par la résolution CE-2023-804-DEC, et ce, à compter du 30 novembre 2023.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines accompagnée dudit l'*addenda* signé par les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## 5.1

<b>Direction responsable</b>	Cabinet du maire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Approbation de l'addenda au contrat de travail modifié de madame Stéphanie Beauchemin à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'addenda au contrat de travail modifié de madame Stéphanie Beauchemin, à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire, approuvé par résolution du comité exécutif lors de la séance du 27 septembre 2023 (CE-2023-804-DEC).

De transmettre une copie de la résolution et de l'addenda signé par les parties soit transmise à la Direction des ressources humaines.

**Signataire :**

**Carole  
Poirier**

Signé numériquement par Carole Poirier  
DN : cn=Carole Poirier, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Cabinet du Maire,  
email=carole.poirier@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.13 16:46:07 -05'00'

\_\_\_\_\_  
Carole Poirier  
Directrice de cabinet

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Cabinet du maire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Approbation de l'addenda au contrat de travail modifié de madame Stéphanie Beauchemin à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire

### CONTENU

#### Mise en contexte

Le maire ou tout conseiller désigné, au sens de la *Loi sur les cités et villes* de toute municipalité de 100 000 habitants ou plus peut nommer un directeur de son cabinet et les autres personnes nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier.

Les normes et barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés le directeur et les autres membres du personnel d'un cabinet, de même que leurs autres conditions de travail, sont fixés par le comité exécutif.

En vertu de la *Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne*, le responsable de cabinet doit conclure un contrat individuel de travail avec le personnel de cabinet qu'il embauche fixant leur rémunération et leurs conditions de travail.

Madame Stéphanie Beauchemin travaille au sein du cabinet du maire depuis novembre 2021 à titre d'attachée politique.

Le 27 septembre 2023, le comité exécutif a approuvé le contrat de travail modifié de madame Beauchemin. Ce nouveau contrat est venu modifier les conditions de travail qui avaient été fixées par résolution du comité exécutif en décembre 2021.

Effectif à compter du 2 octobre 2023, le nouveau contrat de travail vient définir les fonctions et les tâches de madame Beauchemin, la durée et l'échéance du contrat ainsi que la rémunération et les avantages sociaux liés à son emploi au sein du cabinet du maire.

#### Historique des décisions

27 septembre 2023 – CE-2023-804-DEC

Approbation du contrat de travail modifié de madame Stéphanie Beauchemin à titre d'attachée politique, au sein du cabinet du maire.

### **8 décembre 2021 – CE-2021-1262-DEC**

Approbation du contrat de travail de madame Stéphanie Beauchemin à titre d'attachée politique – responsable de l'agenda au sein du cabinet du maire.

#### **Description**

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la signature d'un addenda au contrat de travail intervenu entre les parties, soit le maire Mathieu Traversy et madame Stéphanie Beauchemin. Plus précisément, l'addenda vise à remplacer l'article 2.02 concernant les avantages sociaux par le suivant :

#### **« 2.02 Avantages**

*Sous réserve de dispositions inconciliables, L'EMPLOYÉE aura droit aux mêmes avantages sociaux que ceux prévus avec l'association des cadres, selon les conditions de travail prévues avec l'association des cadres, à l'exclusion de la participation au régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne. »*

L'addenda prendra effet à compter du 30 novembre 2023.

#### **Justification**

À la demande de madame Beauchemin, les parties conviennent de modifier l'article 2.02 du contrat de travail modifié concernant les avantages sociaux. À cette fin, il y a lieu d'autoriser la signature de l'addenda joint au présent dossier décisionnel.

L'addenda doit être entériné par le comité exécutif conformément à l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes* et à la *Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne*.

L'addenda a été préalablement validé par la Division des affaires juridiques et par la Direction des ressources humaines.

#### **Aspects financiers**

N/A

#### **Calendrier et étapes subséquentes**

Les copies de la résolution du comité exécutif et de l'addenda signé par les parties seront transmises à la Direction des ressources humaines.

#### **PIÈCES JOINTES**

- Addenda au contrat d'emploi

## SIGNATURES

**Responsable du dossier : Le cabinet**

**Carole  
Poirier**

Signé numériquement par Carole Poirier  
DN : cn=Carole Poirier, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Cabinet du Maire,  
email=carole.poirier@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.13 16:48:09 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Carole Poirier  
Directrice de cabinet

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-980-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 12 septembre 2023, conformément à l'article 5 du *Règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

6.1

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 12 septembre 2023

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 12 septembre 2023.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.07 14:34:01 -0500'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Sylvain Dufresne, directeur général adjoint  
Services à la communauté et développement des infrastructures  
Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 12 septembre 2023.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

La commission de la culture, du patrimoine et du tourisme a pour principale mission de proposer les orientations de la Ville en ce qui a trait à la culture en favorisant, entre autres, la diffusion et la pratique d'activités culturelles par les citoyennes et les citoyens ainsi que l'appui aux artistes locaux. Elle proposera aussi des mesures pour mettre en valeur le patrimoine culturel de la Ville et le développement d'une vision en matière touristique. Elle assurera également le suivi de la politique culturelle et de son plan d'action.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus dans la *Politique de gouvernance des organismes mandataires* et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

### Historique des décisions

#### 16 août 2023 – CE-2023-694-DEC

Réunion précédente

Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 6 juin 2023.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 12 septembre 2023.



## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

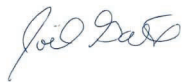
n/a

## PIÈCES JOINTES

- Compte-rendu de la commission du 12 septembre 2023

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement  
par Joël Goulet  
Date : 2023.11.01  
11:27:31 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Joël Goulet,**  
**Adjoint au directeur général et relations avec les élus**  
**Direction générale**

### Approbateur :

**Dufresne**  
**Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, o=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.07 14:33:19 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Sylvain Dufresne**  
**Directeur général adjoint**  
**Services à la communauté et développement des infrastructures**  
**Direction générale**

## COMMISSION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME

Réunion du 12 septembre 2023 à 14 h, à la salle de réunion du Cabinet du maire

---

### Sont convoqués :

M. Carl Miguel Maldonado, président  
M. Robert Auger, vice-président  
Mme Marie-Eve Couturier, conseillère municipale  
Mme Valérie Doyon, conseillère municipale  
M. André Fontaine, conseiller municipal  
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction générale  
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire

### Sont invités :

M. Étienne Lefebvre-Guimont, conseiller en planification urbaine et réglementation, Direction de l'urbanisme durable  
Mme Éliane Lessard, chef de division, directrice, Direction de l'urbanisme durable  
Mme Arianne Létourneau, chef de division, planification urbaine et réglementation, Direction de l'urbanisme durable  
M. Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire  
Mme Carole Poirier, directrice, Cabinet du maire  
Mme Julie Richard, chef de division, Arts, culture et bibliothèques, Direction du loisir et de la vie communautaire

---

## COMPTE RENDU

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 14 h 08. M. Carl Miguel Maldonado, président de la commission, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Miguel Maldonado donne lecture de l'ordre du jour:

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du compte rendu du 6 juin 2023;  
**Direction de l'urbanisme durable**
4. Politique du patrimoine / État d'avancement;  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**
5. Plan de développement des bibliothèques / Rapport d'étape de la firme Gagné Leclerc;
6. Présentation de la programmation des Journées de la Culture;
7. Entente de développement culturel avec le MCC / État d'avancement des actions;
8. Horaire des jours fériés / Bibliothèques municipales;
9. Confirmation de la subvention du MCC pour le réseau des bibliothèques;
10. Correspondances;
11. Varia;
  - 11.1 Rendez-vous culturel
  - 11.2 Abolition des frais de retard
  - 11.3 Programme Livres-voyageurs
  - 11.4 CCQ
  - 11.5 Plan de visibilité
  - 11.6 Réseau Scènes
12. Période de questions;
13. Clôture de la rencontre.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

### 3. Dépôt du compte rendu du 6 juin 2023

Le compte-rendu du 6 juin 2023, tel qu'approuvé par le président, est déposé.

### 4. Politique du patrimoine / État d'avancement

#### Mise en contexte

Mme Lessard s'adresse aux membres de la CCUL afin de faire une présentation sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Politique du patrimoine de la Ville de Terrebonne. Elle est pour l'occasion accompagnée de Mme Létourneau, chef de division, planification urbaine et réglementation, et de M. Étienne Lefebvre-Guimont, conseiller en planification urbaine et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable.

Mme Lessard explique que depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne a posé plusieurs actions afin de protéger son patrimoine, dont les suivantes :

- Inventaire et plan de mise en valeur du patrimoine (2015);
- Diagnostic du Vieux-Terrebonne (2018);
- Règlement sur les PIIA (avant septembre 2021);
- Règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux (depuis septembre 2021);
- Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (2022).

Toutes ces actions n'étaient toutefois pas portées par une vision élaborée en amont. Le projet de politique municipale du patrimoine vise à mobiliser et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs (Ville, MRC, ministère, promoteurs, citoyens, etc.) en vue d'atteindre les objectifs de protection du patrimoine.

Un mandat d'accompagnement a été octroyé à la firme la boîte d'urbanisme dans le projet d'élaboration de la politique.

#### État des lieux

M. Lefebvre-Guimont partage à l'écran un document portant sur l'avancement de la démarche. Il explique tout d'abord que la politique municipale sera structurée de la manière suivante :

- État des lieux;
- Une définition de la notion de patrimoine;
- Une vision et des enjeux;
- Orientations et objectifs;
- Plan d'action et de mise en œuvre.

Une partie du travail a déjà été réalisée : visite-terrain, analyse de la documentation disponible, synthèse du patrimoine terrebonnien, identification préliminaire des enjeux, etc.

Un sondage en ligne a également été réalisé du 4 au 25 juillet 2023. Les réponses obtenues permettront de mieux comprendre les enjeux qui préoccupent les citoyens afin de mieux identifier les objectifs de la future politique.

Les membres de la CCUL prennent par la suite connaissance d'un résumé des questions posées et d'un bilan des réponses. En ce qui concerne la section des commentaires des citoyens, M. Lefebvre-Guimont précise que 52 % ne concernaient pas le patrimoine.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Présentation des résultats du sondage au comité de travail / 15 septembre 2023;
- Première proposition d'orientations, d'objectifs et d'actions (politique préliminaire) / Fin septembre 2023;
- Présentation au comité d'une première version de la politique / Octobre 2023;
- Finalisation de la politique / Fin novembre 2023;
- Présentation finale au comité / Décembre 2023;
- Présentation officielle de la politique à la CCUL / Avant la période des Fêtes 2023.

Les membres de la CCUL discutent entre eux et posent des questions sur l'ensemble de la démarche. Après discussion, ils se déclarent satisfaits de l'échéancier proposé.

L'adoption de la Politique du patrimoine est prévue pour le début de l'année 2024.

**14 h 52 Mmes Lessard et Létourneau et M. Lefebvre-Guimont quittent la réunion.**

### 5. Plan de développement des bibliothèques / Rapport d'étape de la firme Gagné Leclerc

Mme Richard s'adresse aux membres de la CCUL afin de faire un suivi sur le Plan de développement des bibliothèques de Terrebonne.

Lors de la réunion du 6 juin 2023, M. André Leclerc, associé chez Gagné Leclerc Groupe Conseil, est venu présenter la mise à jour du plan. Le mandat du consultant se décline en deux (2) grandes étapes :

- 1- La mise à jour du diagnostic réalisé en 2021;
- 2- La révision du plan de développement.

Cette fois-ci, la Direction du loisir et de la vie communautaire est en mesure de déposer le premier rapport d'étape du consultant, portant sur les éléments suivants :

- Positionnement;
- Deux (2) étapes de mise en œuvre;
- Objectifs de l'étape de Planification générale et de préparation;
- Principaux chantiers à mettre en œuvre ou à poursuivre;
- Principales échéances;
- Ressources nécessaires;
- Annexes.

Mme Richard partage à l'écran le rapport préliminaire. Elle résume en premier lieu les principaux objectifs de l'étape de planification générale et de préparation. Elle enchaîne avec les principaux chantiers en mettre en œuvre ou à poursuivre en 2024 :

- Élaborer une stratégie numérique;
- Accélérer le rafraîchissement des collections et élaborer une stratégie de mise en valeur;
- Élaborer un cadre de programmation (activités et animations intra-muros, hors les murs et en ligne);
- Opérationnaliser les services de casiers intelligents.

Les membres de la CCUL discutent entre eux et posent des questions, notamment au niveau des ressources humaines, financières et matérielles à prévoir en 2024. Mme Richard informe que le budget de réalisation est estimé à 544 688 \$, incluant notamment l'embauche d'un responsable des bibliothèques, le rafraîchissement des collections et la mise en place du service de casiers intelligents.

M. Lévesque précise que pour la programmation et la structure, des choix devront être faits à l'étude du PTI.

Mme Couturier demande si des images et des éléments graphiques seront greffés au rapport du consultant. Mme Richard mentionne que c'est prévu dans le rapport final.

## **6. Présentation de la programmation des Journées de la Culture**

Mme Richard poursuit sa présentation avec la programmation des Journées de la Culture. La Ville de Terrebonne propose une panoplie d'activités les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Avec sa programmation la Ville cible tous les secteurs et touche l'ensemble des clientèles. Plusieurs spectacles sont à l'horaire et les bibliothèques seront mises à contribution. Un atelier de médiation culturelle aura lieu avec François-René Despatis-L'Écuyer et une quarantaine d'autres dans les écoles.

Mme Richard donne également des détails sur le projet de centre culturel éphémère à l'atelier de l'artiste Jacques Hurtubise.

Les membres de la CCUL se déclarent très satisfaits de la programmation et félicitent l'équipe du Service des arts, de la culture et des bibliothèques pour tout le travail réalisé. M. Fontaine mentionne qu'il n'a jamais été témoin d'une telle programmation à Terrebonne.

Mme Richard souligne que dans le cadre du 350<sup>e</sup> anniversaire de Terrebonne, la programmation des Journées de la Culture en 2023 se voulait éclatée et visait à toucher autant les adultes que les jeunes. Il s'agit d'une très belle façon de célébrer le rayonnement de la culture à Terrebonne.

## **7. Entente de développement culturel avec le MCC / État d'avancement des actions**

Mme Richard dépose un tableau résumant l'état d'avancement des actions prévues dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec. Elle le parcourt rapidement au bénéfice des membres de la commission.

Elle précise que les actions en rouge ont été réalisées. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19.

Les membres de la CCUL discutent entre eux et posent des questions au sujet de certains projets figurant dans l'entente.

Le budget global de l'entente est de 464 780 \$. Les frais sont partagés à parts égales (50 %) entre la Ville et le MCC.

Mme Poirier demande à quoi la Ville peut s'attendre pour la suite des choses puisqu'il s'agit de la dernière année de l'entente. Mme Richard explique qu'un projet d'entente sera bientôt soumis à la CCUL pour échanges et discussions. En raison des remaniements au ministère, la prochaine entente sera seulement d'une durée d'un (1) an. On ne s'attend donc pas à beaucoup de changements à court terme.

## 8. Horaire des jours fériés / Bibliothèques municipales

M. Lévesque informe que dans un souci de cohérence et dans l'objectif d'harmoniser les horaires des bibliothèques municipales avec les autres services offerts par la Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC), une proposition a été élaborée pour les jours fériés et les semaines de relâche scolaire.

M. Lévesque précise que cette proposition tient compte des principes d'équité et d'uniformité et vise à favoriser l'efficacité des équipes de travail tout en réduisant les impacts, notamment sur des enjeux de main d'œuvre et de communication aux citoyens.

Mme Richard partage à l'écran un document résumant la proposition de la DLVC. En résumé, une analyse réalisée à l'interne démontre une certaine disparité entre les horaires des différents services et ceux en vigueur dans les bibliothèques. En effet, la Ville de Terrebonne est l'une des seules de la région à ouvrir le Vendredi saint et lors de l'Action de grâce. Pour une raison inconnue, du personnel surnuméraire est affecté dans les bibliothèques lors de ces deux (2) congés fériés, ce qui occasionne des coûts.

Il est donc proposé de fermer les bibliothèques municipales pour l'ensemble des jours fériés et de maintenir l'horaire régulier pour les semaines de relâche, comme c'est le cas actuellement.

Après discussion, les membres de la CCUL sont d'accord avec cette proposition.

## 9. Confirmation de la subvention du MCC pour le réseau des bibliothèques

Les membres de la CCUL prennent connaissance d'une lettre du ministre de la Culture et des communications, M. Mathieu Lacombe, au maire de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, datée du 28 juillet 2023, confirmant une aide financière de 658 900 \$, afin de couvrir une partie des frais reliés au projet « Acquisition des ressources documentaires ».

Mme Richard précise que cette contribution sera versée sur une période de deux (2) ans. La Direction régionale Laval-Laurentides-Lanaudière du MCC communiquera avec la Ville afin d'établir les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention.

## 10. Correspondances

Aucune autre correspondance n'a été reçue.

## 11. Varia

### 11.1 Rendez-vous culturel

Mme Richard informe que le Rendez-vous culturel de la Ville de Terrebonne est prévu cette année pour le dimanche 26 novembre 2023. Elle demande au Cabinet du maire de valider cette date. Un retour à ce sujet sera fait incessamment.

Sous le thème de collaboration, l'événement permettra de réunir les artistes, les organismes et les partenaires du milieu culturel.

### 11.2 Abolition des frais de retard

Mme Richard informe qu'une annonce officielle sur l'abolition des frais de retard dans les bibliothèques municipales de Terrebonne sera faite dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques, qui aura lieu cette année du 14 au 21 octobre 2023.

### 11.3 Programme Livres-voyageurs

Mme Richard informe que les bibliothèques de Terrebonne font partie du programme Livres-voyageurs, qui permet aux bibliothèques participantes d'enregistrer sur un site web les livres qu'elles libèrent et qui peuvent ainsi être remis librement en circulation. Le lecteur a par la suite la possibilité de laisser un commentaire sur le livre et d'indiquer où il l'a laissé pour le suivant.

De 2015 à 2018, les bibliothèques de Terrebonne ont libéré plus de 1500 documents, les déposant au terminus ou lors des Marchés moulinois.

### 11.4 CCQ

Mme Richard informe que le Centre de conservation du Québec (CCQ) n'a pas été en mesure d'effectuer son mandat d'analyse des sculptures sur le site de l'Île-des-Moulins. En effet, en raison d'un enjeu de main d'œuvre (départs, maladies), l'investigation a porté seulement sur trois (3) œuvres.

Un nouveau mandat devra donc être octroyé en prévision de 2024.

M. Fontaine demande quand l'aménagement de l'œuvre d'André Geoffroy sera finalisé. M. Lévesque informe d'être en discussion avec la Direction des travaux publics à ce sujet. Un budget supplémentaire devra être autorisé par la Direction générale.

**16 h 32 Valérie Doyon quitte la réunion.**

11.5 Plan de visibilité

M. Auger s'informe de la possibilité pour la municipalité d'offrir un plan de visibilité à ses partenaires. Comme il l'a exprimé à plusieurs reprises à la CCUL, il estime que la Ville a l'opportunité de conclure des ententes de commandites afin de rentabiliser ses événements et du même coup offrir une belle visibilité à d'éventuels partenaires financiers.

M. Auger souligne à quel point il a été épaté par la qualité des événements présentés à Terrebonne cet été dans le cadre des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire. Il estime qu'il faut justement profiter de ce tremplin pour 2024.

M. Lévesque informe qu'il n'a toujours pas obtenu de retour de la SODECT à ce sujet. De son côté, Mme Poirier indique être en attente d'un avis juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques. Il faut explorer la possibilité de se doter d'une structure à l'interne.

Un suivi sera fait lors d'une prochaine réunion.

**16 h 32 Valérie Doyon quitte la réunion.**

11.6 Réseau Scène

Mme Poirier informe que Réseau Scènes, le regroupement des diffuseurs en arts de la scène situés dans la grande région de Montréal, tiendra son congrès annuel au TVT, du 25 au 27 septembre 2023.

Une causerie avec Jean-Martin Aussant est prévue le 26 septembre à 14 h.


**12. Période de questions**

M. Auger demande pourquoi la commission a eu lieu à 14 h plutôt qu'en matinée. Mme Poirier explique qu'elle est parfois non disponible le mardi matin.

**13. Clôture de la réunion**

La réunion est levée à 16 h 42. La prochaine rencontre aura lieu le 10 octobre 2023 à 13 h 30, à la salle du Cabinet du maire.

**Rédaction du compte rendu**



Signé numériquement  
par Joël Goulet  
Date : 2023.11.01  
11:21:35 -04'00'

---

Monsieur Joël Goulet  
Secrétaire, coordonnateur aux commissions permanentes

**Signature du président de la commission**



---

M. Carl Miguel Maldonado, Président,  
Conseiller municipal

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-981-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 10 octobre 2023, conformément à l'article 5 du *Règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

6.2

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 10 octobre 2023

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 10 octobre 2023.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.07 14:32:01 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Sylvain Dufresne, directeur général adjoint  
Services à la communauté et développement des infrastructures  
Direction générale**



<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 10 octobre 2023.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

La commission de la culture, du patrimoine et du tourisme a pour principale mission de proposer les orientations de la Ville en ce qui a trait à la culture en favorisant, entre autres, la diffusion et la pratique d'activités culturelles par les citoyennes et les citoyens ainsi que l'appui aux artistes locaux. Elle proposera aussi des mesures pour mettre en valeur le patrimoine culturel de la Ville et le développement d'une vision en matière touristique. Elle assurera également le suivi de la politique culturelle et de son plan d'action.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus dans la *Politique de gouvernance des organismes mandataires* et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

### Historique des décisions

#### 16 août 2023 – CE-2023-694-DEC

##### Réunion précédente

Dépôt du compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 6 juin 2023.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 10 octobre 2023.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

n/a

## PIÈCES JOINTES

- Compte-rendu de la commission du 10 octobre 2023

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement  
par Joël Goulet  
Date : 2023.11.02  
11:53:35 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Joël Goulet,  
Adjoint au directeur général et relations avec les élus  
Direction générale

### Approbateur :

Dufresne  
Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.07 14:31:45 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

Sylvain Dufresne  
Directeur général adjoint  
Services à la communauté et développement des infrastructures  
Direction générale

## COMMISSION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME

Réunion du 10 octobre 2023, à 14 h00 30, salle au Cabinet du maire

---

### Sont convoqués :

M. Carl Miguel Maldonado, président  
M. Robert Auger, vice-président  
Mme Marie-Eve Couturier, conseillère municipale  
Mme Valérie Doyon, conseillère municipale  
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction générale  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, Services à la communauté et développement des infrastructures  
M. Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire

### Sont invités :

Mme Joselle Baril, chercheuse, CERESCO  
M. Marc-André Coull, Conseiller aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire  
Mme Marjorie Hudon, conseiller en communication, Communications/Bureau du citoyen  
Mme Sabrina Lambert, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire  
Mme Perreault, agente de liaison, Réseau Scènes  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet, Cabinet du maire  
M. Claudéric Provost, directeur général, SODECT  
Mme Julie Richard, chef de division, Arts, culture et bibliothèques, Direction du loisir et de la vie communautaire

### Sont absents :

M. André Fontaine, conseiller municipal  
M. Claude Morin, président du conseil d'administration, SODECT

---

## COMPTE RENDU

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 14 h 04. M. Carl Miguel Maldonado, président de la commission, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Miguel Maldonado donne lecture de l'ordre du jour:

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Bilan Pop ton été 2023 / Présentation et dépôt;
4. Pop ton été et Festival La Bordée 2024 / Orientations;
5. Présentation de la SODECT – Rapport CERESO;
6. Entente de développement culturelle 2024;
7. Mandat de services professionnels pour La Bergeronne;
8. Correspondances;
  - 8.1 Demande de financement / Culture Lanaudière
  - 8.2 Demande de financement / Rond-point
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la rencontre.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

### 3. Bilan Pop ton été 2023 / Présentation et dépôt

Mme Hudon, Mme Lambert et M. Coull s'adressent aux membres de la CCUL afin de dresser le bilan de la programmation du festival Pop ton été 2023, qui a été plus animé que jamais auparavant l'été dernier dans la foulée des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne.

Les trois (3) invités de la commission ont été aux premières loges et ont directement contribué au succès des différents spectacles et événements. Le président de la CCUL, M. Maldonado, et les autres membres tiennent à féliciter d'entrée de jeu le trio pour tout le travail réalisé au cours des derniers mois.

M. Coull partage à l'écran le bilan de l'édition 2023 de Pop ton été. Il fait part que le but de la présentation est de faire le bilan de l'événement, mais aussi de faire des propositions pour 2024. En complémentarité des activités déployées par la Corporation des fêtes du 350<sup>e</sup> et la SODECT, la programmation de Pop ton été visait à mobiliser la collectivité en cette édition particulière.

Mme Hudon souligne que la tournée Pop ton été a subi une importante cure de rajeunissement au niveau des communications et de l'image de marque. De son côté, Mme Lambert insiste sur le fait que la programmation visait aussi à offrir le bon artiste, au bon endroit, au bon moment et auprès de la clientèle cible.

Après un rappel des objectifs généraux, les membres de la CCUL prennent connaissance des différents concepts présentés en 2023 :

- Les mardis dans ta cour (9480 festivaliers);
- Les Jeudis au centre-ville (2925 festivaliers);
- Les Mixbus humour (3650 festivaliers);
- Les cinémas en plein air (1255 festivaliers);
- La Virée Extra (42 120 festivaliers).

Bien que les élus soient désormais bien au fait de ces concepts, les invités font un résumé de la tournée estivale, avec les lieux et les dates. Plusieurs événements furent mémorables, dont Les Trois Accords le 16 juin au parc Louis-Gilles-Quimet et Salebarbes le 14 juillet au parc des Vignobles.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle signature visuelle et l'habillage de la scène sont venus bonifier l'expérience pour les citoyens et les visiteurs.

M. Coull passe en revue les coûts des différents événements, après quoi les représentants de la Direction du loisir et de la vie communautaire présentent leurs principales recommandations :

- Définir un cadre événementiel;
- Maintenir une collaboration interservices;
- Déploiement réaliste selon les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les membres de la CCUL discutent entre eux et posent des questions aux invités. Il est notamment de la collaboration interservices et de la structure de soutien aux événements à la DLVC.

Pour 2024, il est essentiel de consolider la structure, de compter sur des ressources humaines suffisantes et d'assurer une prise en charge et une compréhension des directions municipales quant à leur rôle et leurs responsabilités.

Les membres de la CCUL remercient les invités pour la qualité de leur présentation. M. Auger tient à réitérer à quel point il a été épaté par les différents spectacles cet été, des événements de qualité, professionnels et sans débordement.

#### **4. Pop ton été et Festival La Bordée 2024 / Orientations**

Dans un autre ordre d'idées, une nouvelle proposition est faite aux membres de la CCUL pour l'édition 2024 du Festival La Bordée, qui vise à célébrer l'hiver et à rassembler les citoyens durant la saison froide.

Le lancement des festivités pourrait se faire le 27 janvier ou le 3 février 2024, au cœur du Vieux-Terrebonne. Les deux (2) événements suivants sont proposés pour le lancement :

- Fête hivernale avec animation pour toute la famille de 16 h à 22 h;
- Spectacle avec DJ et projection lumineuse en fin de soirée.

Par la suite, la programmation prendrait la forme d'un carnaval hivernal durant trois (3) samedis du mois de février 2024. On parle ici d'une grande fête familiale dans chacun des trois (3) autres secteurs de la Ville (Terrebonne-Ouest, Lachenaie et La Plaine).

M. Lévesque informe que cette proposition a déjà été partagée avec le Cabinet du maire. Une présentation sur le sujet doit avoir lieu plus tard cette semaine avec la Direction générale.

#### Pop ton été 2024

Un nouveau concept est également proposé pour la tournée Pop ton été en 2024.

La DLVC recommande tout d'abord de maintenir la Virée Extra, un concept gagnant qui a fait ses preuves en 2023. On parle ici de regrouper trois (3) événements sur trois (3) jours, dans trois (3) secteurs différents durant trois (3) mois.

La DLVC recommande également des spectacles tous les jeudis soir ou presque en saison estivale, avec six (6) prestations musicales ou humoristiques :

- Trois (3) jeudis au parc Saint-Sacrement;
- Un (1) jeudi au parc Philippe-Villeneuve;

- Un (1) dans le secteur Lachenaie;
- Un (1) dans le secteur Terrebonne-Ouest.

Sept (7) projections pourraient également être offertes gratuitement dans le cadre du cinéma en plein air.

M. Coull présente les prévisions budgétaires pour 2024. Les coûts totaux cumulés s'élèvent à 1,35 M \$.

M. Auger demande s'il y a des possibilités de subventions ou encore de commandites pour réduire les coûts pour la Ville. Il insiste à nouveau sur le fait que la Ville doit profiter de l'effet tremplin du 350<sup>e</sup> anniversaire pour financer ses événements et offrir une belle visibilité à d'éventuels partenaires.

Mme Poirier indique être toujours en attente d'un avis juridique sur un plan de visibilité.

**15 h 15 Mme Hudon, Mme Lambert et M. Coull quittent la réunion.**

## **5. Présentation de la SODECT – Rapport CERESO**

**15 h 20 Arrivée de Claudéric Provost, Joselle Baril et Diane Perreault**

Mme Baril, chercheuse à CERESO, un centre collégial d'expertise en innovation sociale associé au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, s'adresse aux membres de la CCUL avait de résumer la démarche réalisée pour le compte de Réseau Scènes, le regroupement des diffuseurs en arts de la scène situés dans la grande région de Montréal.

Le présent mandat consistait à réaliser une étude sur les impacts socio-économiques de 17 diffuseurs en arts de la scène. Les chercheurs de CERESO ont démarré une tournée locale avec Réseau Scènes pour divulguer les résultats localement à chacun des diffuseurs participants. C'est maintenant au tour de la SODECT - Théâtre du Vieux-Terrebonne (TVT) -, qui a jugé opportun de présenter les conclusions de l'étude aux membres de la CCUL.

Mme Bari partage à l'écran un document intitulé « Construire des partenariats durables avec les milieux municipaux et régionaux ». Elle précise qu'il s'agit de la plus importante étude d'impact réalisée pour des diffuseurs des arts de la scène au Québec, avec huit (8) axes différents :

- 6749 réponses aux questionnaires sur les retombées sociales;
- 2235 réponses aux questionnaires sur les dépenses locales.

Mme Baril explique les trois (3) types d'impact : moteur économique, vecteur d'identité, service essentiel. Elle résume par la suite les principales données recueillies à Terrebonne :

- 58 \$ dépensés en moyenne par client dans les commerces locaux;
- 27 775 \$ par représentation;
- 8 565 575 \$ par année.

Les retombées économiques de 8,5 M\$ sont très importantes à Terrebonne, notamment en raison de la capacité d'accueil du TVT et de ses quelque 300 représentations par année. Mme baril insiste sur les deux (2) données suivantes :

- 2,17 \$ pour chaque 1 \$ investi par le diffuseur
- 11,98 \$ pour chaque 1 \$ investi par la municipalité

Les membres de la commission discutent entre eux et posent des questions sur le retour sur l'investissement observé à Terrebonne. Mme Baril donne des explications sur les facteurs d'attractivité et de rétention. Les salles de spectacle comme le TVT contribuent de façon marquée au dynamisme de la vie culturelle et sont des vecteurs d'identité. Le sentiment d'appartenance des gens au TVT est très fort.

Au niveau de la notoriété, 97 % des résidents de Terrebonne qui ont une bonne ou une très bonne perception du diffuseur (TVT) ont également une bonne ou une très bonne perception de leur municipalité. La proportion est de 95 % pour les non-résidents.

Mme Baril complète sa présentation avec d'autres données, notamment celles portant sur le bien-être moyen en fonction de la fréquentation du diffuseur. En résumé, plus les gens vont au TVT, plus ils sont heureux.

Enfin, 92 % des répondants considèrent que le fait d'avoir une salle de spectacle est un avantage pour une municipalité.

Les membres de la CCUL remercient les invités pour leur présence à la commission.

## **6. Entente de développement culturel 2024**

Comme discuté lors de la réunion du 12 septembre 2023, Mme Richard informe que l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec sera reconduite pour une (1) année seulement, à compter de 2024.

Normalement, les ententes sont d'une durée de trois (3) ans. En raison d'une restructuration au ministère, le MCC a avisé la Ville que 2024 sera une année d'exception.

Dans les faits, mis à part la durée de la prochaine entente, Mme Richard s'attend à peu de changements. Elle rappelle que la Ville est bien positionnée, car elle a toujours respecté ses engagements sur trois (3) ans.

Certains projets sont déjà sur la table et font l'objet de pourparlers. Une présentation sommaire pourra être faite à la prochaine réunion de la CCUL, avec les différents montants associés aux projets à l'étude. Il s'agit d'une autre belle opportunité de financement de projets culturels pour la Ville de Terrebonne.

## 7. Mandat de services professionnels pour la Bergeronne

Mme Richard informe qu'un mandat de services professionnels a été octroyé pour le site historique de La Bergeronne. En lien avec une fiche PTI, il s'agit d'une première démarche visant à évaluer ce qu'il est possible de conserver au niveau des bâtiments.

Une étude plus complète sera réalisée en 2024. Des suivis réguliers seront faits à la CCUL.

## 8. Correspondances

### 8.1 Demande de financement / Culture Lanaudière

Les membres de la CCUL prennent acte d'une demande de financement présenté par Culture Lanaudière. Il s'agit du projet Inter-Arts, une exposition d'œuvres d'art monumentales éphémères sur le site de l'Île-des-Moulins. Pour mener à bien ce projet, Culture Lanaudière compte investir une somme de 25 000 \$ et aspire à établir un partenariat de 25 000 \$ avec la Ville de Terrebonne.

M. Lévesque informe que la Ville ne dispose pas de programme financier pour des projets spécifiques comme celui-ci.

### 8.2 Demande de financement / Rond-point

Le centre d'artistes en art actuel Rond-point, a formulé à la Ville, une demande de soutien aux opérations au montant de 10 000 \$ pour l'année 2024.

L'OBNL demande que ce montant soit majoré à 15 000 \$ en 2025 et à 20 000 \$ en 2026. Rond-point aspire à être reconnu par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Les membres de la CCUL prennent acte de la demande.

## 9. Varia

Aucun autre sujet n'a été discuté.


## 10. Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

## 11. Clôture de la rencontre

La réunion est levée à 16 h 27. La prochaine rencontre aura lieu le 7 novembre 2023 à 8 h 30, à la salle de réunion du Cabinet du maire.

### Rédaction du compte rendu



Signé numériquement  
par Joël Goulet  
Date : 2023.11.02  
11:48:34 -04'00'

---

Monsieur Joël Goulet  
Secrétaire, coordonnateur aux commissions permanentes

### Signature du président de la commission



---

M. Carl Miguel Maldonado, Président,  
Conseiller municipal

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-982-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif informe la Commission municipale du Québec (CMQ) que la Ville de Terrebonne s'en remet aux règles prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale* et appliquées par la CMQ dans le cadre de la demande de révision de reconnaissance d'exemption des taxes foncières de l'organisme LE VAISSEAU D'OR (DES MOULINS), dont l'immeuble est situé au 503, rue Saint-Louis.

**QUE** la Ville ne prévoie pas être présente advenant qu'une audience soit tenue à la CMQ relativement à la présente demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## RECOMMANDATION

### 8.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Demande de révision de la reconnaissance d'exemption des taxes foncières pour l'organisme « Le Vaisseau d'or (des Moulins) », situé au 503, rue Saint-Louis (CMQ-60979-002).

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le comité exécutif à informer la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet aux règles prévues à la Loi et appliquées par la Commission dans le cadre de la révision de la reconnaissance d'exemption des taxes foncières de l'organisme « Le Vaisseau d'or (des Moulins) » pour l'immeuble situé au 503, rue Saint-Louis, Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne ne prévoie pas être présente advenant qu'une audience soit tenue à la Commission municipale du Québec.

**Signataire :**



cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca, 2023.11.15 11:36:41 -0500

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Demande de révision de la reconnaissance d'exemption des taxes foncières pour l'organisme « Le Vaisseau d'or (des Moulins) », situé au 503, rue Saint-Louis (CMQ-60979-002).

### CONTENU

#### Mise en contexte

Le 19 octobre 2023, la Commission municipale du Québec informait la Ville de Terrebonne et l'organisme « Le Vaisseau d'or (des Moulins) » qu'il était temps pour l'organisme de compléter sa demande de révision pour l'exempter des taxes foncières pour son immeuble situé au 503, rue Saint-Louis.

Le 30 avril 2014, l'organisme se voyait obtenir cette reconnaissance par la Commission municipale du Québec, laquelle reconnaissance est valable pour une durée de neuf (9) ans.

#### Historique des décisions

##### **22 janvier 2014 – CE-2014-64-DEC**

Le comité exécutif informait la Commission municipale du Québec que la Ville de Terrebonne appuyait la demande d'exemption de taxe foncière de l'organise « Le Vaisseau d'Or ».

## Description

La demanderesse a pour mission d'héberger, de façon temporaire, des personnes dans le besoin, dont notamment des personnes vivant ou ayant vécu ou étant susceptibles de développer un problème de santé mentale. Ces personnes sont référées par des CLSC, des hôpitaux ou par des connaissances dans la communauté.

La Commission municipale du Québec peut exempter du paiement des taxes municipales certains organismes à but non lucratif (« OBNL »). Lorsqu'un organisme bénéficie d'une exemption de taxes foncières, la Commission doit, après 9 ans, réviser l'exemption dans le cadre d'une révision périodique.

Dans le cadre du présent dossier, il est demandé au comité exécutif d'informer la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet aux règles prévues à la Loi et appliquées par la Commission dans le cadre de la révision d'exemption des taxes foncières de l'organisme « Le Vaisseau d'Or (des Moulins) » pour l'immeuble situé au 503, rue Saint-Louis, Terrebonne.

## Justification

Le 19 octobre 2023, la Ville de Terrebonne recevait un avis de la Commission municipale du Québec l'informant de la révision de la reconnaissance d'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme en 2014. La Commission a informé la Ville de Terrebonne qu'elle a 90 jours pour donner son opinion à l'égard de la demande de l'organisme, une fois le formulaire de demande reçu.

En vertu de l'article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville doit transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la transmission de l'avis.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

La résolution du comité exécutif sera transmise par la Direction du greffe et des affaires juridiques à la Commission municipale du Québec.

Advenant qu'une audience soit tenue à la Commission municipale du Québec, la Ville de Terrebonne ne prévoit pas être présente.

## PIÈCES JOINTES

- Décision de la Commission municipale du Québec rendue le 30 avril 2014;
- Lettre de la Commission municipale du Québec adressée à l'organisme, le 19 octobre 2023.
- CE-2014-64-DEC.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

*Johanne  
Beauchemin*

Signé numériquement par Johanne Beauchemin  
DN : cn=Johanne Beauchemin, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Greffe,  
email=johanne.beauchemin@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 23/octobre/2023

Date : \_\_\_\_\_

**Johanne Beauchemin, secrétaire juridique**  
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

Approbateur :

*Jean-François Milot*

Signé numériquement par Jean-  
François Milot  
DN : cn=Jean-François Milot, c=CA,  
o=Ville de Terrebonne, ou=Directeur du  
Greffe, email=Jean-  
Francois.Milot@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.10.23 14:00:58 -0400'

Date : \_\_\_\_\_

**M<sup>e</sup> Jean-François Milot, greffier**  
**Directeur du greffe et des affaires juridiques**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-983-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier à temps complet de monsieur Sébastien Bertrand, chef de section, planification stratégique et performance, à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**




**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

**10.1**

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation d'un chef de section planification stratégique et performance, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction générale.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'entériner le statut d'employé régulier permanent de monsieur Sébastien Bertrand à titre de chef de section planification stratégique et performance, à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

<b>Signataire :</b>	 Serge Villandré 2023.11.08 06:47:43 -05'00'	<b>Date :</b> _____
	_____	
	<b>Direction générale</b>	

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation d'un chef de section planification stratégique et performance, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction générale.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Le 31 mai 2023, le comité exécutif entérinait la nomination de monsieur Sébastien Bertrand à titre de chef de section planification stratégique et performance, à la Direction générale. La période de probation de monsieur Bertrand se terminera le 5 décembre 2023. Monsieur Bertrand a su démontrer, depuis son entrée en fonction, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement.

### Historique des décisions

CE-2023-455-DEC nomination d'un chef de section planification stratégique et performance, à la Direction générale.

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Sébastien Bertrand à titre de chef de section planification stratégique et performance, à la Direction générale.

## Justification

Il y a lieu d'entériner le statut d'employé régulier permanent de monsieur Sébastien Bertrand à titre de chef de section planification stratégique et performance, à la Direction générale.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

## PIÈCES JOINTES

N/A

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :

 Signé numériquement par Julie Tremblay  
Date : 2023.10.30 13:45:00 - 04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Julie Tremblay, Technicienne en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

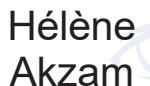
### Endosseur :

 Signé numériquement par Isabelle Vaudry  
Date : 30.10.2023

Date : \_\_\_\_\_

**Isabelle Vaudry, Conseillère principale**  
**Direction des ressources humaines**

### Approbateur :

 Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources Humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.02 15:37:31 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-984-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier à temps complet de madame Arianne Létourneau, cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable, suite à la fin de sa période de probation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**




**10.2**

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation d'une cheffe de division, planification et réglementation, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction l'urbanisme durable.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'entériner le statut d'employé régulier permanent de madame Arianne Létourneau à titre de cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction l'urbanisme durable, suite à la fin de sa période de probation.

<b>Signataire :</b>	 Robert Chicoine 2023.11.14 08:26:37 -05'00'	<b>Date :</b> _____
	_____ <b>Direction générale</b>	

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation d'une cheffe de division, planification et réglementation, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction l'urbanisme durable.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Le 24 mai 2023, le comité exécutif entérinait la nomination de madame Arianne Létourneau à titre de cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable. La période de probation de madame Létourneau se terminera le 29 novembre 2023. Madame Létourneau a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement.

### Historique des décisions

CE-2023-425-DEC nomination d'une cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable.

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Arianne Létourneau à titre de cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable.

### Justification

Il y a lieu d'entériner le statut d'employé régulier permanent de madame Arianne Létourneau au poste de cheffe de division, planification et réglementation, à la Direction de l'urbanisme durable.

### Aspects financiers

N/A

### Calendrier et étapes subséquentes

## PIÈCES JOINTES

N/A

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Shana  
Brillant

Signé numériquement par Shana Brillant  
DN : cn=Shana Brillant, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Technicienne en  
ressources humaines,  
email=shana.brillant@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.09 11:31:21 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Shana Brillant, Technicienne en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

Endosseur :

Caroline  
Durand

Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.09 14:16:53 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Hélène  
Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.09 14:25:08 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-985-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de monsieur Guy Jr Dussault à titre de directeur à la Direction de l'incendie, à compter du 12 février 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne (ADEC).

**QUE** le salaire monsieur Dussault soit fixé au 8<sup>e</sup> échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## 10.3

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 décembre 2023
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche d'un directeur, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'incendie, à compter du 12 février 2024.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de CAD-2023-37 à la Direction de l'incendie, à compter du lundi 12 février 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadre de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de CAD-2023-37 soit fixé à l'échelon 8 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**



cr=Nathalie Reniers, cr=CA, cr=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca 2023.11.15 13:33:40 -0500

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	11 décembre 2023
<b>Objet</b>	Approbation de l'embauche d'un directeur, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'incendie.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite de la promotion de M. Sylvain Dufresne à titre de directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures, le poste de directeur incendie qu'il occupait est laissé vacant. Nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de directeur, à la Direction de l'incendie.

### Historique des décisions

### Description

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de CAD-2023-37 à titre de directeur, à la Direction de l'incendie à compter du lundi 12 février 2024, selon les conditions du travail du personnel cadre. Le salaire de CAD-2023-37 est fixé au 8e échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Deux (2) personnes de l'interne et une (1) personne de l'externe ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et deux (2) représentants de la Direction générale. Au terme du processus de sélection, incluant la passation de tests psychométriques puis d'une rencontre avec M. le maire, les membres du comité vous recommandent l'embauche de CAD-2023-37.

## Aspects financiers

Poste budgétaire : 1220000000000021410000000220001

## Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 12 février 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

 Melissa Mendoza  
2023.11.09  
13:34:28 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

Endosseur :

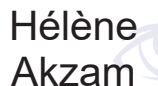
 Caroline  
Durand

Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.09 14:12:57 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

 Hélène  
Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.09 14:19:42 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Date : \_\_\_\_\_

**Nathalie Reniers, Directrice générale adjointe**  
**Services corporatifs et sécurité urbaine**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-986-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif amende la résolution CE-2023-607-DEC datée du 5 juillet 2023 dans le cadre de l'octroi SA23-4001 octroyé à **BENEVA INC.** pour les services professionnels du régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne, afin d'ajouter le *Programme d'aide aux employés (PAE)* pour une dépense additionnelle de 218 943,94 \$, taxes incluses, portant le contrat initial de 37 581 579,17 \$, taxes incluses, à un total de 37 800 523,11 \$, taxes incluses.

**QUE** le paragraphe suivant soit ajouté à la résolution CE-2023-607-DEC :

*« **QUE** le Programme d'aide aux employés (PAE) soit attribué à **BENEVA INC.**, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 septembre 2028, pour une somme estimée à 218 943,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et aux prix présentés dans la soumission de **BENEVA INC.** »*

**QUE** la dépense additionnelle soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## 10.4

<b>Direction responsable</b>	Direction des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	s. o.
<b>Objet</b>	Amendement à la résolution CE-2023-607-DEC dans le cadre de l'octroi de contrat à Beneva pour le régime d'assurance collective de la Ville de Terrebonne pour la période 2023-2028 afin d'ajouter le Programme d'aide aux employés.


### IL EST RECOMMANDÉ :

D'amender la résolution CE-2023-607-DEC en date du 5 juillet 2023 concernant l'octroi de contrat à Beneva pour le régime d'assurance collective de la Ville de Terrebonne pour la période 2023-2028 afin d'ajouter le Programme d'aide aux employés;

QUE le paragraphe suivant soit ajouté à la résolution CE-2023-607-DEC :

« **QUE** le Programme d'aide aux employés soit attribué à BENEVA pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 septembre 2028, pour une somme estimée à 218 943,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres et tel que présenté dans les prix soumis par BENEVA. »

**Signataire :**


 Serge Villandré  
 2023.11.21  
 11:40:56 -05'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	s. o.
<b>Objet</b>	Amendement à la résolution CE-2023-607-DEC dans le cadre de l'octroi de contrat à Beneva pour le régime d'assurance collective de la Ville de Terrebonne pour la période 2023-2028 afin d'ajouter le Programme d'aide aux employés.

### CONTENU

#### Mise en contexte

Suivant l'échéance du précédent contrat le 30 septembre 2023, la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2028.

La résolution du comité exécutif numéro CE-2023-607-DEC a octroyé le contrat SA23-4001 au seul soumissionnaire Beneva inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA23-4001 pour les services professionnels du régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2028, au prix de sa soumission, soit pour une somme estimative de 37 581 579,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

#### Historique des décisions

##### **5 juillet 2023 – CE-2023-607-DEC**

Octroi du contrat SA23-4001 à Beneva inc. pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne pour la période 2023-2028.

##### **15 juin 2023 – CADM-2023-06-15**

Recommandation d'appui de la Commission de l'administration.

## 4 juin 2018 – 284-06-2018

Acceptation de la soumission de SSQ société d'assurance-vie inc. pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne pour la période 2018-2023 et pour le Programme d'aide aux employés.

### Description

Il s'agit d'un amendement de la résolution CE-2023-607-DEC décrétant que le comité exécutif octroie le contrat SA23-4001 à Beneva pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2028 afin d'ajouter le Programme d'aide aux employés (« PAE »), lequel était inclus dans la soumission de Beneva.

L'amendement vise à ajouter le paragraphe suivant à la résolution CE-2023-607-DEC du 5 juillet 2023 :

« **QUE** le Programme d'aide aux employés soit attribué à Beneva pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 septembre 2028, pour une somme estimée à 218 943,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres et tel que présenté dans les prix soumis par BENEVA. »

### Justification

Le PAE permet de fournir aux employés et aux personnes qui sont à leur charge une gamme de services professionnels pour du soutien physique et psychologique en cas de soucis professionnels, personnels ou familiaux, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le PAE est inclus dans la soumission de Beneva et donne accès aux employés au service de TELUS Santé. Cette sous-traitance du programme est permise par la clause 26 des *Directives aux soumissionnaires*.

Une analyse technique auprès de la direction du greffe et des affaires juridiques a été nécessaire afin d'assurer la conformité avant la mise en vigueur. Le fournisseur actuel en matière de PAE nous a informés en date du 9 novembre 2023 de la fin du service au 30 novembre 2023. Il y a donc lieu d'amender la résolution du comité exécutif du 5 juillet 2023 octroyant le contrat pour les services professionnels pour le régime d'assurance collective à Beneva afin de prévoir l'attribution du PAE pour la période débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et d'ainsi éviter une rupture de services pour les employés de la Ville.

### Aspects financiers

Le présent amendement à la résolution CE-2023-607-DEC implique une dépense de 218 943,94 \$, taxes incluses, dont les dépenses sont imputées au budget des activités de fonctionnement.

### Calendrier et étapes subséquentes

- Campagne d'information pour les employés de la Ville concernant les services offerts en matière de PAE.

## PIÈCES JOINTES

- Résolution CE-2023-607-DEC – Octroi du contrat SA23-4001 à Beneva;
- Validation juridique;
- Formulaire d’approbation de dépense excédentaire;
- Rapport de l’approvisionnement de la Direction de l’administration et des finances.

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**



Joannie Paquette  
2023.11.14  
10:19:36 -05'00'

**Date :** 14 novembre 2023

**Joannie Paquette, conseillère avantages sociaux  
Direction des ressources humaines**

**Approbateur :**

**Hélène  
Akzam**

Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helen.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.14 11:30:15 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, directrice des ressources humaines  
Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-987-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9053 octroyé à **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.** pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour une période d'un (1) an, pour une somme de 47 761,77\$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## 13.1

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9053 octroyé à l'entreprise « Excavation Marcel Clark Inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour une période d'un (1) an, pour une dépense de 47 761.77\$ (t.t.c).

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la deuxième option de renouvellement du contrat SA19-9053 octroyé à l'entreprise « Excavation Marcel Clark Inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour une période d'un (1) an, pour une dépense de 47 761.77\$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : c=Dufresne Sylvain, o=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.13 19:07:05 -0500

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9053 octroyé à l'entreprise « Excavation Marcel Clark Inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour une période d'un (1) an, pour une dépense de 47 761.77\$ (t.t.c).

### CONTENU

#### Mise en contexte

Dans le cadre des activités de déneigement, la Ville de Terrebonne se doit de procéder à la location de niveleuses pour la portion des travaux effectués en régie.

Le 28 octobre 2019, l'appel d'offres a conclu que « Excavation Marcel Clark Inc. » a obtenu un contrat de 3 ans pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 127 622.25\$, ce contrat avait deux options de renouvellement.

#### Historique des décisions

- **28 octobre 2019 – 544-10-2019**  
Octroi du contrat SA19-9053 à la société Excavation Marcel Clark
- **5 octobre 2022- CE-2022-1002-DEC**  
Octroi du contrat SA19-9053 à la société Excavation Marcel, premier renouvellement

#### Description

Les quantités pour le présent renouvellement sont identiques à celles du contrat initial, le tout majoré du calcul de l'IPC de l'ordre de 6.070%.

Le contrat initial, d'une durée de 3 ans d'un montant 127 622,25\$ est augmenté de 45 028,53\$ lors du premier renouvellement est ainsi augmenté de 47 761.77\$ totalisant un montant de 220 412.55\$ (t.t.i).

Les prix unitaires des articles sont majorés selon le taux d'indexation de l'IPC, tel que détaillé dans la rubrique « Aspects financiers ».

### **Justification**

La Direction des travaux publics, étant satisfaite des services rendus précédemment par la société Excavation Marcel Clark, désire renouveler le contrat selon les conditions de l'appel d'offres SA19-9053 et considère que les prix unitaires indexés sont avantageux comparativement à ceux qui seraient obtenus dans le cadre d'un nouvel appel d'offres.

### **Aspects financiers**

Budget des activités de fonctionnement.

La direction des travaux publics a prévu les crédits nécessaires à son budget 2023.

La fiche financière est jointe au présent dossier.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- N/A

## **PIÈCES JOINTES**

- Fiche financière deuxième renouvellement ;
- Grille de conformité des approvisionnements ;
- Calcul de la majoration de l'IPC ;
- Calcul du service de l'approvisionnement – Quantités & indexation ;
- Bordereau de soumission du contrat original renouvellement 2023-2024 ;
- Résolution 544-10-2019 – Octroi du contrat initial.



## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**



Stéphane  
Lamoureux  
13.11.2023

**Date :** \_\_\_\_\_

**Stéphane Lamoureux, chef de division  
Direction des travaux publics**

**Endosseur :**



Christopher Therrien-  
Benoit  
13.11.2023

**Date :** \_\_\_\_\_

**Christopher Therrien-Benoit, directeur adjoint  
Direction des travaux publics**

**Approbateur :**

**Hafid ouali**

Signé numériquement par Hafid  
ouali  
DN : cn=Hafid ouali, c=CA,  
email=oualih31@yahoo.ca  
Date : 2023.11.13 12:50:29 -  
05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Hafid Ouali, directeur  
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-988-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde, suivant l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat de gré à gré R23-007 à **SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.** pour la disposition des neiges usées, pour une période de (2) saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 avec une option de renouvellement pour la saison 2025-2026, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 352 106,00 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention numéro MAS-2023-067 via le regroupement des villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## 13.2

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	8 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat de services MAS-2023-067 en lien avec le regroupement des villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny pour la disposition des neiges usées à Service Neige Optimum Inc., pour une période de (2) saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 avec une option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026, pour une dépense de 1 352 106,00\$.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 1 352 106,00\$ (t.t.c.), pour le contrat MAS-2023-067 à la société Service Neige Optimum Inc., pour une période de (2) saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 avec une option de renouvellement pour la saison 2025-2026, dans le cadre du regroupement des villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny pour la disposition des neiges usées.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Dufresne  
Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.13 19:10:30 -0500

Direction générale

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	8 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat de services MAS-2023-067 en lien avec le regroupement des villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny pour la disposition des neiges usées à Service Neige Optimum Inc., pour une période de (2) saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 avec une option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026, pour une dépense de 1 352 106,00\$.

## CONTENU

### Mise en contexte

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de ses opérations d'entretien hivernale, le service des travaux publics retient les services d'un site reconnu et approuvé par le MDDELCC pour la disposition de ses neiges usées issues des opérations de chargement de la neige.

Le seul site disponible pour ce service dans la région est celui de SERVICE NEIGE OPTIMUM INC., situé à Mascouche au 255, chemin de la Cabane Ronde, considérant que ce fournisseur est le seul à offrir un tel site dans un rayon de distance acceptable pour le transport de la neige (6,4 km du garage municipal de Terrebonne). À la suite d'un avis d'intention publié par la ville de Mascouche, personne n'a manifesté son intérêt à conclure le contrat, la Ville peut procéder à l'octroi du contrat de gré à gré conformément à l'article 573.3.0.0.1. de la Loi des cités et villes.

Le regroupement des villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny qui est dirigé par la ville de Mascouche, souhaite retenir les services de Service Neige Optimum Inc., afin de traiter les neiges usées recueillies sur leurs territoires pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 avec une (1) option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026.

Le fournisseur, Service Neige Optimum Inc. est conforme aux exigences du devis MAS-2023-067, avec un prix de 1.96\$ le m<sup>3</sup> (taxes en sus).

La Ville de Terrebonne a indiqué dans le bordereau une quantité minimale garantie de 125 000 m<sup>3</sup> et une quantité supplémentaire potentielle non garantie de 175 000 m<sup>3</sup>, pour un total de 300 000 m<sup>3</sup> par saison hivernale.

Une dépense totale de 1 352 106,00\$ taxes incluses est prévue. Ces quantités peuvent varier selon les conditions climatiques.

## Historique des décisions

- **14 septembre 2020 – 442-09-2020**  
Octroi du contrat SA20-9043 à la société Service Neige Optimum.
- **6 juillet 2021 – 449-07-2021**  
Octroi du premier renouvellement du contrat SA20-9043 à la société Service Neige Optimum
- **9 juin 2022 – CE-2022-645-DEC**  
Octroi du deuxième renouvellement du contrat SA20-9043 à la société Service Neige Optimum
- **10 mai 2023 - CE-2023-373-DEC**  
Mandat à la Ville de Mascouche afin compléter un document d'appel d'offres publics pour un regroupement de villes relativement à la disposition des neiges usées pour la saison 2023-2024
- **20 juillet 2023 – CE-2023-644-DEC**  
Amendement de la résolution CE-2023-373-DEC afin de modifier la période prévue à l'avis d'intention en prévision d'un octroi de gré à gré, soit pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 ainsi que la possibilité d'un renouvellement d'une saison additionnelle pour 2025-2026.

## Description

À la suite de la publication d'un avis d'intention sur le site SEAO, de l'analyse administrative par la Ville de Mascouche et de l'analyse de la conformité technique de la soumission par Sébastien Beaudry, chef de section achats et inventaires, l'octroi au seul fournisseur en mesure d'effectuer le contrat est recommandé.

## Justification

Service de Neige Optimum Inc. est le seul fournisseur en mesure d'exécuter le contrat et la direction des travaux publics considère que le prix unitaire obtenu en regroupant les villes de Mascouche, Terrebonne et Repentigny est avantageux.

## Aspects financiers

Budget des activités de fonctionnement.  
La direction des travaux publics a prévu les crédits nécessaires à son budget 2023-2024.  
La fiche financière est jointe au présent dossier.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Aucune démarche actuelle ou à venir de la division des approvisionnements, puisque le processus complet d'appel d'offres est réalisé par la ville de Mascouche.
- Transmission de la résolution aux villes de Mascouche et Repentigny.

## PIÈCES JOINTES

- Validation juridique VJ-2023-256
- Analyse et recommandation
- Soumission Service Neige Optimum MAS-2023-067
- Fiche AO
- Analyse technique
- Contrat MAS-2023-067

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Stéphane  
Lamoureux  
09.11.2023

Date : \_\_\_\_\_

**Stéphane Lamoureux**  
**Chef de section, voirie**  
**Direction des travaux publics**

Endosseur :



Christopher Therrien-  
Benoit  
09.11.2023

Date : \_\_\_\_\_

**Christopher Therrien-Benoit**  
**Directeur adjoint**  
**Direction des travaux publics**

Approbateur :

**Hafid ouali**

Signé numériquement par Hafid  
ouali  
DN : cn=Hafid ouali, c=CA,  
email=oualih31@yahoo.ca  
Date : 2023.11.10 09:47:43 -  
05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hafid Ouali**  
**Directeur**  
**Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-989-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la résiliation, en date du 22 novembre 2023, du contrat SA15-3003 octroyé à **LES CONSULTANTS S.M. INC.** (désormais connu comme étant **FNX-INNOV INC.**) pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils, d'architectes-paysagistes, de laboratoire pour une étude géotechnique et le contrôle des matériaux pour la construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova, près de la côte de Terrebonne et la 40<sup>e</sup> Avenue, suivant l'octroi dudit contrat par la résolution 453-09-2015 du conseil municipal du 14 septembre 2015, le tout en vertu de l'article 2125 du *Code civil du Québec*.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à FNX-INNOV, afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 22 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

## 14.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Résiliation du contrat SA15-3003 accordé à FNX-Innov (anciennement appelé Les Consultants S.M. inc.) le 14 septembre 2015, pour les services professionnels ingénieurs-conseils, architectes-paysagistes, laboratoire pour étude géotechnique et contrôle des matériaux pour construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova près de la côte Terrebonne et la 40<sup>e</sup> avenue.</p> <p>(N/D : MAEB_2014-034_ResiliationFnxInnov_PP_T-65_SA15-3003)</p>

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la résiliation, en date du 22 novembre 2023, du contrat SA15-3003 octroyé à FNX-Innov (anciennement appelé Les Consultants S.M. inc.) le 14 septembre 2015, pour les services professionnels ingénieurs-conseils, architectes-paysagistes, laboratoire pour étude géotechnique et contrôle des matériaux pour construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova près de la côte Terrebonne et la 40<sup>e</sup> avenue, suivant l'octroi du contrat par la résolution 453-09-2015 du conseil municipal du 14 septembre 2015, étant donné que les travaux à effectuer et les honoraires nécessiteraient une révision d'une manière qui ne semble pas prévue au contrat.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FNX-Innov, afin de les informer de la résiliation du contrat en objet en date du 22 novembre 2023.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, o=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2023.11.13 19:17:17 -05'00'

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	<p>Résiliation du contrat SA15-3003 accordé à FNX-Innov (anciennement appelé Les Consultants S.M. inc.) le 14 septembre 2015, pour les services professionnels ingénieurs-conseils, architectes-paysagistes, laboratoire pour étude géotechnique et contrôle des matériaux pour construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova près de la côte Terrebonne et la 40<sup>e</sup> avenue.</p> <p>(N/D : MAEB_2014-034_ResiliationFnxInnov_PP_T-65_SA15-3003)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Le présent sommaire concerne la révocation de l'octroi d'un contrat pour les services professionnels ingénieurs-conseils, architectes-paysagistes, laboratoire pour étude géotechnique et contrôle des matériaux pour construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova près de la côte Terrebonne et la 40<sup>e</sup> avenue.

La Ville de Terrebonne désire mandater un ensemble de professionnels pour réaliser une étude d'avant-projet, les plans et devis et la surveillance des travaux d'un poste de pompage majeur, nommé T-65. Ce poste de pompage sera situé à proximité de la côte de Terrebonne et de la 40<sup>e</sup> avenue, et aura une capacité approximative de 770 litres/seconde, qui correspond aux apports de la station de pompage Moody (518 litres/seconde) (poste existant dans le Vieux-Terrebonne), ainsi que des bassins T-63 (65 litres/seconde), T-66 (10 litres/seconde) et T-69 (19 litres/seconde). En plus des apports gravitaires des bassins T-60 et T-65 (155 litres/seconde).

#### Sollicitation du marché :

À cet effet, un appel d'offres public (SA15-3003) a été publié le 15 avril 2015 sur le site du système d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue de Terrebonne. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 juin 2015.

## Historique des décisions

### **19 décembre 2022 – 769-12-2022**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 (fiche PTI 10122).

### **13 août 2021 – 514-08-2021**

Adoption de la définition de l'objet numéro 2 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 pour « l'acquisition de gré à gré par la Ville de Terrebonne d'une partie du lot 5 887 516 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> appartenant à 9182-5232 Québec inc., pour la construction d'une station de pompage (T-65) », pour un montant de 650 000 \$

### **15 janvier 2020 – CE-2020-31-DEC**

Le comité exécutif autorise la Direction du génie et environnement à entreprendre les démarches pour que le poste de pompage T65 soit construit sur le site E, à l'extrémité de la 40<sup>e</sup> avenue, au nord de côte de Terrebonne.

### **17 octobre 2018 – CE-2018-1180-DEC**

Le comité exécutif a adopté une grille de localisation pour les futures stations de pompage à Terrebonne, qu'elles soient de nature privée ou publique. Il a été également convenu de déposer les résultats de la grille de localisation pour la station de pompage T-65 à la Commission de la planification de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET).

### **2 novembre 2016 – CE-2016-1317-DEC**

Sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif accepte le scénario « palier » pour la construction du poste de pompage T-65.

### **9 septembre 2015 – 453-09-2015**

Octroi du contrat SA15-3003 à FNX-Innov (anciennement appelé Les Consultants S.M. inc.) pour la réalisation d'une étude d'avant-projet, les plans et devis et la surveillance des travaux d'un poste de pompage majeur, nommé T-65, pour une dépense de 415 000 \$.

### **17 août 2015 – -391-08-2015**

Adoption du règlement 625 décrétant un emprunt au montant de 6 917 000 \$, dont le terme de remboursement est fixé à trente (30) ans, pour la construction d'un poste de pompage (T-65) dans le secteur « est » d'Urbanova ainsi que des travaux correctifs au poste de pompage Moody.

### **15 avril 2015**

La ville a procédé à un appel d'offres public (SA15-3003) par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et le journal la Revue de Terrebonne.

### **28 janvier 2015 – CE-2015-87-DEC**

Le comité exécutif a mandaté la Direction du génie et environnement afin d'entreprendre le processus pour la construction d'un poste de pompage sanitaire (T65) dans le secteur « est » d'Urbanova, plus précisément près du chemin de la côte de Terrebonne et de la 40<sup>e</sup> avenue.

## Description

Le présent dossier vise à révoquer l'octroi du contrat pour les services professionnels ingénieurs-conseils, architectes-paysagistes, laboratoire pour étude géotechnique et contrôle des matériaux pour construction d'une station de pompage (T-65) dans le secteur est d'Urbanova près de la côte Terrebonne et la 40<sup>e</sup> avenue.

En effet, le 9 septembre 2015, le conseil municipal a octroyé le contrat SA15-3003 à FNX-Innov (anciennement appelé Les Consultants S.M. inc.) pour une dépense de 415 000 \$ (résolution 453-09-2015).

Le 15 janvier 2020, suite à l'étude d'avant-projet faite par FNX-Innov, le comité exécutif autorise la Direction du génie et environnement à entreprendre les démarches pour que le poste de pompage T65 soit construit sur le site E, à l'extrémité de la 40<sup>e</sup> avenue, au nord de côte de Terrebonne (résolution CE-2020-31-DEC).

Par la suite le conseil municipal adopte la définition du nouvel objet numéro 2 « Acquisition de gré à gré par la Ville de Terrebonne d'une partie du lot 5 887 516 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 000 mètres carrés appartenant à 9182-5232 Québec inc., pour la construction d'une station de pompage (T-65) », qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 760, le montant relatif à ce nouvel objet sera de 650 000 \$, plus les taxes applicables, soit un total de 747 337,50 \$, taxes incluses (résolution 514-08-2021).

Après l'achat du terrain et à la demande de la Ville, FNX-Innov a réalisé une étude géotechnique afin d'éliminer les probabilités de sous-sol problématique en regard des infrastructures projetées.

Le 28 septembre 2021, FNX-Innov a présenté un estimé, via courriel, pour l'ajustement de budget et suivre les travaux, l'estimé est de 530 600 \$ (y compris le montant déjà facturé).

### **Justification**

La Ville de Terrebonne désire procéder à la résiliation sans cause du contrat SA15-3003 en vertu de l'article 2125 C.c.Q.

Bien qu'il s'agisse d'une résiliation sans cause et qu'elle n'ait aucune obligation de la motiver, la Ville de Terrebonne fournit les éléments contextuels qui suivent.

Entre la date d'ouverture des soumissions, réalisée le 2 juin 2015, et la date de la dernière étude géotechnique faite par FNX-Innov en octobre 2021, il y a près de sept (7) ans plus les deux dernières années (2022 et 2023), ce qui explique que le contrat octroyé à FNX-Innov est suspendu depuis plusieurs années (9 ans) et que les travaux à effectuer et les honoraires nécessiteraient une révision d'une manière qui ne semble pas prévue au contrat.

Nous recommandons de ne pas reprendre les interventions en vertu du contrat octroyé à FNX-Innov et de lancer un nouvel appel d'offres.

### **Aspects financiers**

Non applicable.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Présentation au comité exécutif;
- Résiliation du contrat;
- Appel d'offres : fin 2023;
- Réalisation des travaux : été 2025.

## **PIÈCES JOINTES**

- Validation juridique;
- Estimation (courriel);
- Fiche PTI (2023-2025) 10122;
- Plan de localisation.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par  
Moulay Ahmed El Bouzekraoui  
Date: 2023.11.13  
15:08:33-05'00'

Date : 13/11/2023

**Moulay Ahmed El Bouzekraoui, ing.**  
**Ingénieur – Infrastructures municipales**  
**Direction du génie**

Endosseur :




Signé numériquement par  
Marc-André Théberge  
Date: 2023.11.13  
15:16:52-05'00'

Date : 13/11/2023

**Marc-André Théberge, ing.**  
**Chef de division – Infrastructures**  
**Direction du génie**

Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2023.11.13  
15:25:09-05'00'

Date : 13/11/2023

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : MAEB\_2014-034\_ResiliationFnxInnov\_PP\_T-65\_SA15-3003)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 22 novembre 2023.

**CE-2023-990-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 octobre 2023, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

**PIIA 2023-00175**

**Construction d'habitations multifamiliales**

**RÉALISATION PREAD**

**850, avenue Pierre-Dansereau / Lot : 5 101 597**

**QUE** la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales en projet intégré, et ce, conformément à l'Annexe 2023-00175.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - pour la construction des habitations, un montant de 33 300 \$ par bâtiment;
  - pour l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain, un montant de 50 000 \$.
- b) **QUE** le projet respecte les normes du *Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles*.
- c) **QUE** le projet inclue un réseau électrique pouvant supporter l'installation d'une (1) borne de recharge par unité de logement.

- d) **QUE** la case extérieure numéro 16 soit retirée au profit d'un aménagement paysager permettant d'atténuer la présence visuelle des deux (2) cases de stationnement par l'emploi d'éléments végétaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 23 novembre 2023**



**Me Jean-François Milot  
Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Demande de PIIA pour la construction d'habitations multifamiliales au 850 avenue Pierre-Dansereau sur le lot 5 101 597 (N/D : 2023-00175)

**IL EST RECOMMANDÉ :**


**QUE** le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 octobre 2023, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

**PIIA 2023-00175**  
**Construction d'habitations multifamiliales**  
**RÉALISATION PREAD a/s MATHIEU HÉROUX**  
**850, avenue Pierre-Dansereau / Lot : 5 101 597**

**QUE** la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre la construction de trois habitations multifamiliales, le tout conformément à l'Annexe 2023-00175.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - pour la construction des bâtiments un montant de 33 300 \$ par bâtiment;
  - pour l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain un montant de 50 000 \$.
- b) **QUE** le projet respecte les normes du règlement 729 concernant la gestion des matières résiduelles;
- c) **QUE** le projet inclue un réseau électrique pouvant supporter l'installation d'une borne de recharge par unité de logement;
- d) **QUE** la case extérieure numéro 16 soit retirée au profit d'un aménagement paysager permettant d'atténuer la présence visuelle des deux cases de stationnement par l'emploi d'éléments végétaux.

<b>Signataire :</b>	 Robert Chicoine 2023.10.24 08:06:49 -04'00'	<b>Date :</b> _____
<b>Direction générale</b>		

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	22 novembre 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Demande de PIIA pour la construction d'habitations multifamiliales au 850 avenue Pierre-Dansereau sur le lot 5 101 597 (N/D : 2023-00175)

### CONTENU

<b>Mise en contexte</b>
<p>PIIA 2023-00175 Construction d'habitations multifamiliales</p> <p>Demandeur: RÉALISATION PREAD          Propriétaire: 9412-0078 QUEBEC INC          850 AVENUE PIERRE-DANSEREAU          lot(s): 5101597</p>
<b>Historique des décisions</b>
<b>Description</b>
<p>La demande vise la construction de trois bâtiments d'habitation multifamiliale en projet intégré avec garage sous-terrain commun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étage(s): 4 étages par bâtiment</li> <li>• Matériaux: revêtement extérieur principal et secondaire ainsi que les couleurs</li> <li>• Superficie au sol: 3 x 1213,4 mètres carrés pour un total de 3640,2 mètres carrés</li> <li>• Coefficient d'occupation au sol: 46 %</li> <li>• Entrée charretière: 6 m sur la rue Thérèse-Casgrain constituant l'entrée officielle + branche en "U" à sens unique pour, entre autres, camions de collectes;</li> </ul>



- Nbre cases de stationnement : 157 cases au total, dont 141 à l'intérieur (ratio de 1,64 cases / logement pour tenir compte des visiteurs)
- Infrastructure: aqueduc et égout sanitaire
- Nbre logement(s): 3 x 32 logements pour un total de 96 logements
- Valeur travaux : bâtiment : 3 277 500 \$ / aménagements extérieurs : 300 000 \$

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes:

- Implantation: Plan de Robert Mathieu, arpenteur-géomètre
- Architecture : plan de « G3 Architectes Inc. »
- Aménagement extérieur : Plan de « Design paysager Cascabella »

La demande répond aux exigences du règlement ainsi qu'aux dispositions du règlement sur les PIIA numéro 1009.

### Justification

#### RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :

La Direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis favorable est émis.

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

# recommandation: CCU 2023-10-12.05

date: 14 septembre 2023

---

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 1009 de la Ville de Terrebonne et sa section sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

#### **Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

- 1° **QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;
- 2° **QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission d'un permis afin de permettre la construction de trois habitations multifamiliales, selon les plans, élévations, perspective, et la planche des matériaux réalisés par « G3 Architectes Inc. » et le plan d'implantation réalisé par « Robert Mathieu » et ce, conformément à l'Annexe 2023-00175.
- 3° Le tout aux conditions suivantes :
  - a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
    - pour la construction des bâtiments un montant de 33 300 \$ par bâtiment;
    - pour l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain un montant de 50 000 \$.
  - b) **QUE** le projet respecte les normes du règlement 729 concernant la gestion des matières résiduelles;
  - c) **QUE** le projet inclue un réseau électrique pouvant supporter l'installation d'une borne de recharge par unité de logement;

- d) **QUE** la case extérieure numéro 16 soit retirée au profit d'un aménagement paysager permettant d'atténuer la présence visuelle des deux cases de stationnement par l'emploi d'éléments végétaux.

### Aspects financiers

N/A

### Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la Direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande.

## PIÈCES JOINTES

- Annexe 2023-00175

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : 2023-10-20

**ALEXANDRE COLLETTE**  
Conseiller Planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable


Endosseur :



Date : 2023-10-20

**ARIANNE LÉTOURNEAU**  
Chef de division Planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :



Eliane Lessard  
2023.10.23  
16:42:08 -04'00'

**ÉLIANE LESSARD**  
Directrice  
Direction de l'urbanisme durable